

**La Fédération des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles recherche  
un.e Directeur.trice fédéral.e**

Catégorie : Employé.e

Fonction : Directeur.trice fédéral.e

Recrutement : Contrat à durée indéterminée

Lieu : Bruxelles

Barème : C.P. 329.02 - Echelon 6 + Chèque repas

Durée des prestations : temps plein

**Description du mouvement et de ses missions**

Créées le 17 octobre 1940, en Belgique, les Jeunesses Musicales sont aujourd'hui présentes dans 64 pays et reconnues par l'UNESCO comme le mouvement consacré à l'initiation musicale des enfants et des jeunes le plus important au monde.

Fidèle à la mission originale d'*INITIER TOUS LES ENFANTS ET TOUS LES JEUNES A TOUTES LES MUSIQUES*, avec une attention particulière aux publics en difficulté et aux musiques les plus difficiles d'accès, la Fédération des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles œuvre à l'ouverture des jeunes à la musique dans un esprit d'échange, de partage et d'épanouissement.

Les Jeunesses Musicales ont pour missions de :

- diffuser, principalement parmi la jeunesse, la culture musicale et les arts en général, en faisant la plus large place possible à l'initiative et à l'expression des jeunes eux-mêmes ;
  - stimuler leur intérêt pour les différents genres musicaux et les différents moyens d'expression ; œuvrer pour que l'accès à la musique soit reconnu comme un droit de l'homme,
- ... en dehors de toute discrimination.

La Fédération des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles (FJMWB), développe ces missions à travers l'action des 8 centres régionaux en Wallonie et à Bruxelles, soutenus par le secrétariat fédéral. Les moyens sont aussi nombreux que variés : concerts scolaires et publics, ateliers d'éveil musical, stages durant les vacances scolaires, formations, publications de supports pédagogiques, festivals, grands événements, ... Chaque année, plus de 45.000 activités sont ainsi réalisées.

**Fonctions et Missions**

Sous la responsabilité du Conseil d'administration de la FJMWB, le.la directeur.trice fédéral.e :

- Il.elle coordonne et soutient la gestion administrative, financière et les ressources humaines des 8 centres régionaux ;
- Il.elle assure la direction du secrétariat fédéral dont il.elle est responsable de la gestion financière, administrative et des ressources humaines ;
- Il.elle est responsable de la recherche de fonds publics et privés ;
- Il.elle élabore et coordonne le programme d'action des Jeunesses Musicales en concertation avec les huit centres régionaux et le secrétariat fédéral, dans le respect des budgets qui lui sont accordés, en tenant compte de ses missions et spécificités telles que définies dans le Contrat-Programme ;
- Il.elle veille au respect des engagements pris par la FJMWB auprès des pouvoirs subsidiaires en matière de culture et de jeunesse ;
- Il.elle établit les rapports et fournit les éléments nécessaires à l'évaluation du fonctionnement de la FJMWB ;
- Il.elle coordonne et anime le Collège de gestion composé des directeurs des 8 centres régionaux et des représentants du secrétariat fédéral ;

- Il.elle veille à la bonne représentation de la FJMWB auprès des interlocuteurs, aux niveaux communautaire, national et international : pouvoirs subsidiants, monde culturel, médias, événements,... ;
- Il.elle initie des réflexions et/ou des concertations en vue de développer, moderniser, améliorer la politique culturelle de la FJMWB.

### Compétences requises

- Témoigner d'une réelle connaissance de la vie culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses opérateurs ainsi que des intérêts et des enjeux des politiques culturelles sur les plans communautaire, national et international.
- Être capable de travailler en équipe, de façon flexible et collégiale, notamment en veillant à une bonne communication des objectifs et réalisations.
- Être résistant.e au stress et avoir le sens de l'humour.
- Bonnes capacités de communication orale et écrite
- Connaissance de l'anglais et du néerlandais souhaitée, notamment dans le cadre des contacts internationaux.
- N'exercer aucune autre fonction, de quelque nature que ce soit, pouvant entraîner des conflits d'intérêts.
- Être titulaire d'un permis B

### Conditions d'engagement

Au moment de poser sa candidature :

Être titulaire au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur (ainsi que l'attestation d'équivalence dans le cas d'un diplôme étranger) ou se prévaloir d'une expérience professionnelle en rapport étroit avec la fonction.

### Dossier de candidature

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à [recrutement@jeunessesmusicales.be](mailto:recrutement@jeunessesmusicales.be), avant le **8 juillet 2019 à minuit**.

Le dossier de candidature sera constitué de :

1. un curriculum vitae détaillé avec photo
2. une lettre de motivation ;

### Pour les candidats retenus sur base de leur dossier de candidature, la sélection comprendra :

- La rédaction d'un projet de développement culturel (4 pages A4 maximum) en relation avec le contrat programme 2018-2022 de la FJMWB pour le 20 août 2019 au plus tard;
- les candidats retenus sur cette base seront convoqués à un entretien oral devant un jury.

Tout renseignement peut être obtenu exclusivement par mail à l'adresse [recrutement@jeunessesmusicales.be](mailto:recrutement@jeunessesmusicales.be).